

NOVEMBRE
2023

Case 450 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex • www.financespubliques.cgt.fr • : cgtfinancespubliques.bn@dgtfp.finances.gouv.fr • dgftp@cgt.fr t : 01.55.82.80.80
• Suivez-nous sur facebook ou twitter : T : @cgt_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) F : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

ATTENTION COTISATION 2024 : ON REMET ÇA !

Le nouveau barème pour l'année 2024 a été voté par la CEN du 27 septembre 2023. Ce barème tient compte de l'augmentation du point d'indice de 1,5% et de l'octroi de 5 points d'indices à tous les fonctionnaires au 1er janvier 2024.

Comme l'année dernière, la cotisation a augmenté en lien avec l'assiette vous aurez donc à construire toutes les cotisations de l'année 2024 sur la base du nouveau barème en vous rapprochant des éléments connus (grade, échelon, temps partiel, etc). Cependant lors des mises à jour de vos syndiqués, vous étiez déjà habitués à modifier le cas échéant ces nouvelles cotisations, notamment dans le cas où la cotisation année n était construite par exemple pour un contrôleur 3ème échelon devenu 4ème échelon au 1er janvier n+1. C'est une bonne occasion de mettre à jour votre fichier syndiqués.

Si vous rencontrez des problèmes dans la construction des collectes les pôles dédiés du BN (orga et polfi) seront à votre disposition pour vous aider en cas de besoin.

A CET EFFET VOUS TROUVEREZ CI-DESSOUS UN EXEMPLE DE LETTRE À ADRESSER :

Tu trouveras ci-joint le barème des cotisations pour 2024 pour information et afin de nous permettre de mettre à jour les cotisations en fonction de chaque situation particulière.

Nous te remercions de nous communiquer les informations suivantes :

✉ POUR LES ACTIFS :

Ces informations sont disponibles dans SIRHIUS > Ma Carrière > Historique Carrière et pour le dernier point dans SIRHIUS > Ma Carrière > Consultation avancement d'Echelon.

- ➔ Tout changement d'adresse postale ou mail ou téléphone ;
- ➔ Échelon actuel ;
- ➔ Grade actuel ;
- ➔ Date de prise d'échelon ;
- ➔ Quotité de travail ;
- ➔ Service d'affectation ;
- ➔ Date de prise du prochain échelon.

✉ POUR LES RETRAITÉS :

- ➔ Merci de nous indiquer le montant de la cotisation annuelle calculée sur 0.694% de la pension perçue en 2023.
- ➔ Merci de nous indiquer un éventuel changement d'adresse postale ou mail.

TABLEURS 2023

Il y a encore des sections qui n'ont pas renvoyées le tableur du 1^{er} semestre de l'année 2023. Il est urgent de le faire afin de faciliter le travail lors de l'arrêt des comptes en début d'année 2024. Pour la clôture des comptes les tableurs devront être renvoyer au BN avec les pièces numérotées au plus tard pour le 29 février 2024. Il est impératif de renvoyer les tableurs avec les pièces qui sont obligatoires dans le cadre de la certification. Certification qui est synonyme de représentativité. Après vérification vous recevrez le tableur 2024.

SOUSCRIPTION 2023

C'est la seule recette exceptionnelle du syndicat. Le bénéfice dégagé permet d'alimenter l'aide financière aux grévistes mais aussi l'aide financière aux sections dans le cadre de leur activité. Il est donc important de la prendre en charge et de faire le maximum pour que ce soit une réussite.

Elle ne s'adresse pas qu'aux syndiqués. C'est un moyen de contact avec les agents et de leur proposer de soutenir l'action de la CGT Finances Publiques. Si vous souhaitez avoir de nouvelles dotations de billets n'hésitez pas à contacter le secteur Pol FI.

Afin de respecter la date du tirage le 19 décembre 2023 les souches doivent être renvoyées au BN avec le paiement (chèque ou virement sur le compte courant : FR76 4255 9100 0008 0126 9166 645) pour **le 12 décembre 2023 dernier délai**.

MISE À JOUR DES DOCUMENTS À LA SUITE DU 5E CONGRÈS DE LA PALMYRE À TRANSMETTRE IMPÉRATIVEMENT AUX BANQUES :

Vous trouverez en pièce jointe le récépissé d'enregistrement à la mairie de Montreuil suite aux modifications votées au congrès les statuts et la composition du bureau.

MEMORANDUM D'ADHÉRENTS A LA
CGT



-F-